



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 février, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 13/02/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Demande subvention au titre du FAR 2025 pour la réalisation de travaux de voiries
- Demande de subvention pour les navettes hivernales
- Souscription au contrat d'assurance Responsabilité Civile
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNARDET Blandine			X	M. MOUNIQ
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	

Déroulement de la séance

Mme ALBERT Nathalie est nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de délibérer sur les sujets suivants, non inscrits à l'ordre du jour :

- Intégration de l'indemnité de régisseur de recette dans l'IFSE
- Taxe de séjour 2025
- Demande de subvention FAR 2025 modernisation des Gazex de la RD 173
- Travaux réparatoires sinistre garde-corps résidence Ecrin de Badet

Accepté à l'unanimité.

DL/13-02-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 17/01/25

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17/01/25

DL/14-02-25 et 19-02-25 Demandes de subvention au titre du FAR 2025
A l'unanimité, le conseil municipal sollicite du Conseil Départemental les aides financières suivantes au titre du FAR 2025 :

Travaux de voiries : le montant de ces travaux est estimé pour l'année 2025 à 60 000 € HT.

Jean Gilles VIDALON précise que la priorité est la route d'accès au site de La Coueou. Ces travaux devront faire l'objet de plusieurs tranches, compte tenu de la vétusté avancée de cette voirie communale.

Modernisation des commandes des gazex de la RD 173 accès au tunnel Aragnouet Bielsa : Monsieur Le Maire précise que pour ces travaux de modernisation indispensables à la sécurisation de cette route qui bénéficie à l'ensemble du Département des Hautes-Pyrénées, aux départements limitrophes et à l'Espagne, le conseil départemental a attribué une aide financière de 13 000 € sur un montant de 32 542.27 € HT.

Cependant, compte tenu de l'évolution technologique le fournisseur a adressé un nouveau devis d'un montant de 36 519.41 € HT et propose au conseil municipal de solliciter du conseil départemental une aide complémentaire de 17 200 €

Adopté à l'unanimité.

DL/15-02-25 Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Aure Louron (CCAL) pour la délégation de compétence d'organisation de transport d'intérêt local

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le transport réalisé à la station de Piau Engaly peut bénéficier d'une aide financière de la Région Occitanie par le biais de la CCAL. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat qui mentionne le coût de ce service (79 536 €) et la période d'exécution (du 04/12/24 au 21/04/25).
Adopté à l'unanimité.

DL/16-02-25 Souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la difficulté pour la collectivité à obtenir d'une compagnie d'assurance ce type de contrat. Après négociation, le cabinet JULIEN a pu obtenir une offre de JDG AXA assurance, déjà titulaire du contrat de risques pour les dommages aux biens.

Cette proposition s'élève à 3 532.80 € HT pour la commune avec une franchise générale de 1 000 € pour les dommages matériels et immatériels, de 80 € par sinistre pour les dommages matériels subis par les agents.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de l'unique offre et compte tenu de la faible sinistralité de la collectivité, cette dernière peut être retenue.
Adopté à l'unanimité.

DL/17-02-25 Intégration de l'indemnité de régisseur de recettes dans le régime indemnitaire IFSE

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que l'indemnité de régisseurs de recettes doit, jusqu'à présent versée annuellement, doit être intégrée dans le régime indemnitaire RIFSEEP par le biais de l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion d'Expertise) versée mensuellement.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette intégration dans la IFSE au regard des conditions légales.

Mme Sabine FOUGA précise qu'il reste à mettre en place les lignes directrices de gestion, nécessaires notamment en matière de demande de formation.

DL/18-02-25 Taxe de séjour 2025

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 89-06-24 du 21/06/2024 qui fixe le tarif de la taxe de séjour pour 2025. Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courriel de la Direction Départementale des Finances Publiques ui indique que ladite délibération n'est pas conforme en ce qu'elle omet deux mentions obligatoires, à savoir le régime de la taxe de séjour (au réel ou forfaitaire) et la période de perception (généralement du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les tarifs validés dans la délibération du 2/06/24 pour une application au 1^{er} janvier 2025 restent inchangés. Le conseil municipal décide l'intégration des mentions obligatoires demandées par la DDFIP.

DL/20-02-25 Financement des travaux réparatoires sinistre plans inclinés de couverture de la façade de la résidence L'Ecrin de Badet

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la société AXA IARD, assureur Dommage Ouvrage a fait une proposition d'indemnité définitive pour la mise en conformité des plans inclinés de la couverture en alucobond de la résidence Ecrin de Badet.

Le montant total de ces travaux s'élève à 484 943.92 € HT. L'assureur a déjà versé la somme provisionnelle de 80 000 € et il reste un solde de 69 750 €. En outre, considérant les difficultés liées au suivi d'une telle opération et afin de faciliter le règlement des entreprises, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de de mander à AXA IARD d'assurer la gestion des règlements financiers.

Adopté à l'unanimité.

A ce propos, Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que c'est près de 1 300 000 € que l'assurance dommage ouvrage a pris en charge.

A la question de M. Jean Gilles VIDALON, Monsieur Le Maire répond que les éléments servant à la réalisation de ces plans inclinés seront remplacés suite à des dommages causés lors des opérations de déneigement.

M. VALENCIAN indique que les plans inclinés de la couverture de la façade ont également été endommagés à la nouvelle résidence Le Cristal lors des opérations de déneigement des façades.

INFORMATION ET DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX DE REPARATION DU HAMEAU D'EGET CITE : Monsieur Le Maire rend compte au conseil municipal de sa consultation auprès d'entreprises pour la réparation des murs endommagés par la crue du 07/09/24 au hameau d'Eget Cité.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2025

POINT SUR L'ACTIVITE STATION PIAU ENGALY

Au 21 février 2025, le chiffre d'affaires (CA) TTC de la SEML Piau-Engaly s'élève à **4 150 321 €**, avec un total de **137913 journées-skieurs (JNSKI)**. Cela représente une **baisse de 2 %** par rapport à la même période en 2024 (CA2024 : **4 191 824 €**, JNSKI 2024 : **140 671**).

Il est important de souligner que **les conditions d'enneigement sur l'ensemble du massif sont excellentes cette saison**, contrairement à l'année passée où elles avaient été défavorables. La saison précédente pour Piau avait été excellente en termes de fréquentation et de résultats.

Depuis 2018, **750 lits supplémentaires** ont été créés, renforçant ainsi l'offre d'hébergement et contribuant à la stabilisation financière de notre SEML. Les projets en cours, notamment **la requalification de VVF (249 lits) et le projet d'hébergement en cours de d'étude du chemin des Myrtilles**, renforceront cette dynamique et affirmeront notre stratégie de développement.

Il est également précisé que la station n'a pu ouvrir pour accueillir la clientèle espagnole lors de la période de l'Inmaculada. Ce manque est difficilement rattrapable.

TRAVAUX AU VVF

Le VVF a entrepris d'importants travaux de rénovation de la structure. Le centre proposera une prestation « semi-hôtelière » pour l'hiver 2025-2026. Cet hébergement devrait permettre d'obtenir un début de saison prochaine satisfaisant.

PRESTATION DE RESTAURATION STATION

Il semble que la prestation en termes de restauration n'est pas qualitative à la station. Certains établissements par exemple refusent de servir la clientèle après 14 h.

Cette attitude dommageable impacte l'image de la station et peut entraîner une baisse de la fréquentation qui par voie de conséquence impacterait l'ensemble des acteurs de la station.

A ce propos, Mme Sabine FOUGA souligne que la collectivité mène des efforts en termes de construction d'hébergements qualitatifs, et il lui semble nécessaire que les socio-professionnels mènent des efforts également qualitatifs en matière de restauration.

ETAT DE SANITAIRES

Mme Sabine FOUGA souligne que des actions en matière du maintien en propreté des sanitaires publics doivent être menées.

CRECHE LA MAISON DE TITOU

Mme Sabine FOUGA expose que la gestion de la crèche de la station est difficile eu égard à la législation en vigueur qui impose la présence d'un certain nombre d'agents au regard de la capacité d'accueil (15 enfants). Actuellement un agent est en arrêt maladie et il est impératif de recruter une personne pour palier cette absence et maintenir le respect du cadre légal.

Depuis la séance du conseil municipal, cette problématique a été solutionnée.

EXERCICE PPI GRAND BARRAGE

Mme Dominique CASTET explique qu'elle a participé à une réunion avec la préfecture portant sur l'exercice PPI grand barrage. D'autres communes de la vallée étaient également présentes. Cet exercice de déroulera les 29 et 30 avril (sur des demi-journées). Mme CASTET propose au conseil municipal d'organiser une réunion de travail préalable pour revoir le plan communal de sauvegarde.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE